

LIBRARY  
DEC 9 1977



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
LIMITEE  
A/C.3/32/L.62  
7 décembre 1977  
FRANCAIS  
ORIGINAL : RUSSE

Trente-deuxième session  
TROISIEME COMMISSION  
Point 83 de l'ordre du jour

DROITS DE L'HOMME ET PROGRES DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE

République socialiste soviétique de Biélorussie : projet  
de résolution

L'Assemblée générale.

Rappelant sa résolution 3384 (XXX) du 10 novembre 1975, dans laquelle est proclamée la Déclaration sur l'utilisation des progrès de la science et de la technique dans l'intérêt de la paix et au profit de l'humanité,

1. Fait de nouveau appel aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pour qu'ils tiennent compte dans leurs programmes et leurs plans de développement des dispositions et des principes contenus dans la Déclaration;
2. Recommande au Comité de la science et de la technique au service du développement de tenir compte des dispositions de la Déclaration, lors de la préparation de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement dont la convocation est prévue pour 1979.

-----

1/11

